



SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (S.S.I.)

⇒ **OBJECTIF :**

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exploiter le système de sécurité incendie de l'établissement.

⇒ **PUBLIC :**

- Personnel désigné pour assurer la sécurité contre l'incendie.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Pré-requis : Aucun.

Durée : 4 heures.

Effectif maximum : 12 personnes.

Effectif minimum : 4 personnes.

Maintien des connaissances :
➤ Recyclage tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux (formation adaptée à votre site et à votre matériel).

Intervenant(s) : Formateurs S.S.I.A.P. expérimentés en sécurité incendie et en formations professionnelles.

Méthode pédagogique : Basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (mises en situation d'intervention, manipulation SSI...).

Attribution finale : Attestation individuelle de formation.

Organisme de délivrance : SECURIPREV.

SECURIPREV

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tel/Fax : 03.59.51.67.62 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

- Les équipements d'alarme (Type d'alarme 1, 2a, 2b, 3 et 4),
- Les zones de détection (Z.D), d'alarme (Z.A) et de mise en sécurité (Z.S),
- Définition du système de sécurité incendie (S.S.I),
- Fonction du système de sécurité incendie : système de détection incendie (S.D.I) et système de mise en sécurité incendie du bâtiment (S.M.S.I),
- Système de sécurité incendie de catégorie A (le plus complet),
- Le centralisateur de mise en sécurité incendie (C.M.S.I) :
 - l'unité de signalisation (U.S),
 - l'unité de commandes manuelles centralisées (U.C.M.C),
 - l'unité de gestion centralisée des issues de secours (U.G.C.I.S),
 - l'unité de gestion des alarmes (U.G.A).
- Les dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S),
- Les dispositifs adaptateurs de commande (D.A.C),
- Les différentes catégories de système de sécurité incendie (A, B, C, D, E),
- Les coffrets de relaying.

○ **Partie pratique**

- **CONCRETISATION DES ACQUIS**
Manipulation du système de sécurité incendie,
Mises en situation d'intervention.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P) approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 :

MS 46 §1 (composition et missions du service) : le service de sécurité incendie doit être assuré suivant le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements : soit par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et l'évacuation du public (...),

MS 48 § 1(qualification du personnel de sécurité) : l'instruction des personnes désignées pour assurer la sécurité contre l'incendie doit être conduite à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement.

MS 51(exercices d'instruction) : des exercices d'instructions du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.